



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général commun
Service interministériel départemental
des ressources humaines
Section développement RH**

Affaire suivie par : FF/OV
Téléphone : 04 67 61 61 90
Mél:sgc-rh-concours@herault.gouv.fr

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS

**d'un adjoint administratif d'administration
de l'État au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires**

**Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Hérault
Année 2023**

En application des dispositions du décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État, la **direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Hérault recrute un adjoint administratif des administrations de l'État** au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires au titre de l'année 2023.

Activités principales d'un adjoint administratif :

- coordination d'activités administratives avec des partenaires externes au service
- structuration, planification et suivi d'activités administratives internes au service
- saisie et exploitation de données

Statut du recrutement :

Il s'agit d'un recrutement sans concours avec intégration dans la fonction publique d'Etat(MTECT) dans le corps des adjoints administratifs (niveau C1 de la fonction publique). Le corps des adjoints comprend les grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2ème classe et d'adjoint administratif principal de 1ère classe. La promotion au sein de ce corps se fait par concours ou par voie d'inscription à un tableau d'avancement.

Les grilles de rémunération des adjoints administratifs sont disponibles sur le site de la Fonction publique.

Le traitement brut mensuel d'un adjoint administratif en début de carrière est de 1 777,12 € /mois auquel s'additionnent des primes mensuelles brutes de 445,41€

Formation :

sans condition de diplôme exigé

1. Le calendrier de recrutement est le suivant :

- date d'ouverture des inscriptions : **14 septembre 2023**
- date limite d'envoi des dossiers d'inscription par mail: **29 septembre 2023 à 23h59**
- date prévisionnelle des entretiens avec la commission de sélection pour les candidats retenus : **Semaine 42**
- date prévisionnelle de prise de fonction : **entre le 1^{er} et le 30 décembre 2023**

2. Nombre de poste à pourvoir : 1 poste

Préfecture de l'Hérault
Place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2

Modalités d'accueil du public : www.herault.gouv.fr/

3. **Affectation** : direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités - 615, boulevard d' Antigone à Montpellier
4. **Date indicative de prise de poste** : entre le 1^{er} et 30 décembre 2023
5. **Le retrait des dossiers de candidature se fera** : par téléchargement sur le site des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant <https://www.herault.gouv.fr/Actualites/Recrutement-et-concours>
6. **Le dépôt des dossiers de candidature** : les candidats doivent transmettre leur dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives demandées ci après **au plus tard à la date de clôture des inscriptions, soit le 29 septembre 2023 23h59 par voie mail UNIQUEMENT à l'adresse suivante :**
pref-recrutement-rsc-mte@herault.gouv.fr

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

7. Le dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des éléments suivants :

- le formulaire d'inscription dûment complété, daté et signé,
- une lettre de candidature indiquant les motivations du candidat (une page maximum),
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés,
- copie du diplôme le plus élevé,
- la copie de la carte nationale d'identité recto verso ou passeport en cours de validité,
- la photocopie d'une pièce justifiant de la situation au regard des obligations militaires.

↳ **en cas de demande d'aménagements pour l'épreuve orale : joindre obligatoirement un certificat médical d'un médecin agréé établi depuis moins de 6 mois.**

Au terme de l'examen de l'ensemble des dossiers de candidatures déposées dans le délai fixé, la commission procède à la sélection des candidats et convoque, , pour un entretien qui aura lieu, ceux dont elle a retenu la candidature.

La liste alphabétique des candidats retenus pour un entretien sera mise en ligne, fin de semaine 40, sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault <https://www.herault.gouv.fr/Actualites/Recrutement-et-concours>

À l'issue des entretiens, la commission arrête une liste d'admission sur laquelle figure, par ordre de mérite, le nom du lauréat ainsi que, le cas échéant, une liste complémentaire.

8. L'entretien oral :

Les candidats retenus pour l'entretien oral recevront une convocation adressée par messagerie électronique.

L'entretien oral, d'une durée de vingt minutes, commence par un exposé du candidat sur son parcours, ses expériences personnelles et professionnelles ainsi que ses motivations et capacités d'adaptation à l'emploi à pourvoir. L'entretien se poursuit par un échange avec le jury.

Il permet à la commission de sélection d'évaluer si les expériences personnelles et éventuellement professionnelles du candidat ainsi que sa motivation lui permettront de s'adapter aux emplois confiés.